

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

À diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE

- Fonctionnement de l'école
 - ✓ Circulaire de rentrée accidents scolaires
 - ✓ Sorties et voyages scolaires
- Pédagogie et partenariat
 - ✓ L'art au service de la lutte contre les discriminations
 - ✓ Appel à projet CNES et Météo France
 - ✓ Dis-moi dix mots
 - ✓ Les petits champions de la lecture (CM1-CM2)
 - ✓ Comment préparer une visite libre d'exposition ?
 - ✓ 'IA double-Je » : la nouvelle exposition du Quai des savoirs
- Focus
 - ✓ L'assurance scolaire

[Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre de la DSDEN](#)



[La mallette de la direction](#)



Authentification avec vos codes ARENA

Le mot de passe par défaut est votre NUMEN sauf modification via MAMAMIA

Fonctionnement de l'école

- **Circulaire de rentrée accidents scolaires**

Tout accident entraînant un dommage corporel, même s'il apparaît bénin doit faire l'objet d'une déclaration accompagnée, le cas échéant, d'un certificat médical « indiquant avec précision les dommages corporels constatés ».

La déclaration est à compléter selon le modèle joint. Il revient au directeur d'école d'établir un rapport d'accident dans les quarante-huit heures.

L'original sera adressé à l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription qui enverra le rapport revêtu de son visa à la DAEPS 1

Remarque : il n'est pas nécessaire de faire une déclaration pour les accidents n'entraînant pas de dommage corporel mais seulement des dégâts matériels (bri de lunette par exemple...)

⇒ [La circulaire](#)

⇒ [Formulaire de déclaration d'accident](#)

- **Sorties et voyages scolaires**

Les sorties scolaires constituent des temps forts dans le parcours scolaire des élèves en favorisant l'acquisition de connaissances et de compétences, en concourant à leur épanouissement et en participant à leur ouverture au monde.

Les sorties scolaires sans nuitée, qu'elles revêtent un caractère obligatoire ou facultatif, sont autorisées par le directeur d'école.

Les sorties scolaires obligatoires se déroulent durant les heures d'enseignement inscrites à l'emploi du temps des élèves et impliquent une assiduité identique. Elles peuvent comprendre la pause méridienne.

Les sorties scolaires obligatoires récurrentes sont celles qui nécessitent un déplacement hors de l'école pour suivre un enseignement régulier (pratique de la natation dans le cadre de l'éducation physique et sportive par exemple).

Les sorties scolaires facultatives incluent toutes les sorties scolaires qui ne revêtent pas un caractère obligatoire, notamment :

- les sorties scolaires sans nuitée qui ont lieu dans les pays étrangers frontaliers ;
- les voyages scolaires, qui sont des sorties scolaires facultatives comprenant une ou plusieurs nuitées

Les voyages scolaires (sorties scolaires avec nuitées) **sont autorisés par écrit par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription** après accord du directeur d'école. Ils font l'objet d'une information au directeur académique des services de l'éducation nationale qui, en cas de séjour hors du département, en informe son homologue du département d'accueil dans les meilleurs délais.

⇒ [La circulaire sur les sorties et voyages scolaires](#)

⇒ [La procédure d'autorisation des sorties et voyages scolaires](#)

⇒ [Guides sorties et voyages scolaires](#)

⇒ [Les annexes \(les différents formulaires et autorisations des sorties\)](#)

⇒ [Lien vers Eduscol](#)



Pédagogie et partenariat

- **L'art au service de la lutte contre les discriminations**

Jean-Christophe Masmonteil professeur d'Histoire Géographie et formateur au Centre de la Mémoire d'Oradour sur Glane présente comment utiliser l'art pour lutter contre les discriminations en abordant le sort réservé aux femmes durant le massacre d'Oradour sur Glane.

⇒ Les inscriptions se font : [ICI](#)

- **Appel à projets CNES et Météo France**

Le CNES et Météo France s'associent pour accompagner, accueillir et valoriser les projets scolaires liés à la météorologie, au climat et à l'espace sur le site du CNES le 7 mai 2024 lors des '[Rencontres Météo et Espace - L'espace, la météo et le climat à l'école](#)'.

⇒ Toutes les informations : [ICI](#)

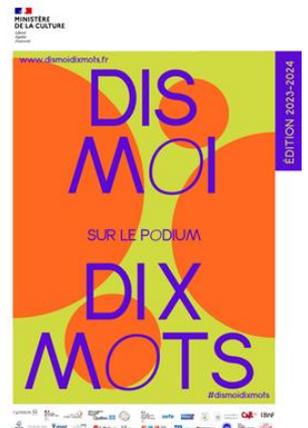
⇒ Inscriptions jusqu'au 26 novembre 2023 : [ICI](#)



- **Dis-moi dix mots**

Dans le cadre de l'opération de sensibilisation à la langue française le "Concours des Dix mots" invite les classes à réaliser une production artistique et littéraire collective, à partir des dix mots choisis chaque année par le ministère de la Culture, en lien avec les pays francophones partenaires. Les projets réalisés pourront être valorisés lors de la Semaine de la langue française et de la Francophonie du 16 au 24 mars 2024. Plus d'informations sur Eduscol.

⇒ Complétez l'appel à projet sur Adage jusqu'au 19 janvier 2024 : [ICI](#)



- **Les petits champions de la lecture (CM1-CM2)**

Pour sa 12e édition, le grand jeu des « petits champions de la lecture » invite les élèves des classes de CM1 et de CM2 à lire à voix haute et en public un court texte extrait d'une œuvre de fiction. Plus d'informations sur Eduscol et sur le site des petits champions de

⇒ Présentation du projet : [ICI](#)

⇒ La lecture [ICI](#). (Inscriptions ouvertes sur Adage jusqu'au 15 décembre).



- **Comment préparer une visite libre d'exposition ?**

A la demande de plusieurs d'écoles et enseignants, je me propose d'organiser un temps d'accompagnement autour de la thématique *Comment préparer une visite libre d'exposition ?*

Cette question autour de l'organisation d'une visite au musée, prendra appui sur l'exposition actuellement visible aux Abattoirs à Toulouse *Au temps de Giacometti 1946-1966* mais élargira le propos à toute autre visite de lieux culturels avec les élèves.



Afin que nous puissions ménager un temps de pratique, vous pouvez, selon vos possibilités, vous munir de :

- Pâte à modeler ou argile, ...
- Matériel pour dessiner,
- Tiges en bois (type piques à brochettes),
- Ciseaux, colle, scotch,
- 2 ou 3 photocopies noir et blanc de la sculpture *L'homme qui marche* a des tailles très différentes.

En visio sur le lien suivant : <https://visio->

agents.education.fr/meeting/signin/250745/creator/132477/hash/32e6d1088f6f780e02c98015525b960be89f8dde

➔ le **jeudi 9 novembre 2023 de 17h30 à 19h30** pour tous les niveaux de classe.
Valérie Simoulin, Conseillère pédagogique en arts plastiques (Valerie.simoulin1@ac-toulouse.fr)

- **"IA - Double Je" : la nouvelle exposition du Quai des Savoirs**

Cette exposition a pour objectif d'éclairer les visiteurs sur les principes, les usages, les applications, les impacts et les limites des technologies d'intelligence artificielle. Elle vise aussi à questionner chaque visiteur sur son propre rapport à la technologie, et sur ses visions, doutes et attentes à propos de la place de l'intelligence artificielle dans des futurs désirables.

Offre scolaire proposée aux cycle 3 : l'intelligence artificielle est-elle présente dans mon quotidien ?

Pour trouver où se cache l'intelligence artificielle dans notre quotidien, suivez notre médiateur et décelez les intérêts mais aussi les limites de cette technologie qui nous entoure déjà.

➔ Réservation à partir **du 16/10/2023**.

⇒ Informations et inscriptions : [ICI](#)

Focus

- **L'assurance à l'école**

Vous trouverez ci-dessous la mise à jour d'un document de référence autour de l'Assurance à l'école, rédigé conjointement par l'OCCE31 et l'USEP31.

⇒ [Le document « l'assurance à l'école »](#)

CONTACT

directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr

Eric KEHAL

05 36 25 88 29

06 09 49 15 36